

Les représentants des parents d'élèves et
des personnels d'enseignement et d'éducation
élus au Conseil d'Administration
du lycée GSH ETAMPES

Etampes, le 17 décembre 2017.

DSDEN de l'Essonne
Monsieur TARLET Lionel
Directeur académique de l'Essonne
Boulevard de France
91012 EVRY CEDEX

Objet : congé maladie non remplacé

Monsieur le Directeur Académique,

Les membres du Conseil d'Administration du lycée Geoffroy Saint Hilaire d'Etampes souhaitent attirer votre attention sur une situation qui perdure.

Depuis deux ans en l'absence d'assistants sociaux, le lycée est démunie pour faire face aux difficultés sociales des élèves. Les missions sociales accomplies par ces professionnels sont pourtant un maillon essentiel dans la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire, la prévention et la protection des mineurs, l'inclusion des élèves qui ont un handicap et l'accompagnement social pour les élèves dont la famille est en situation précaire...

Déjà l'an dernier, une seule demi-journée par semaine, une assistante sociale venait dépanner pour les cas les plus urgents. Cette année, ce dépannage n'existe même plus. Comment accepter qu'un établissement de plus de 2000 élèves ne bénéficie pas de ces prises en charge ?

Notre établissement scolaire est soucieux de mener à bien, auprès des jeunes, ses missions de service public qui lui incombent. La direction, les conseillers principaux d'éducation et les enseignants pallient de leur mieux les manques qu'ils constatent. Mais leurs bienveillances s'arrêtent quand il faut étudier des dossiers contenant des éléments à caractère privé. Les assistants sociaux sont soumis à un code de déontologie auxquels ne sont pas assujettis les autres personnes de l'établissement.

Pour pénaliser le moins possible les élèves en difficultés financières, le conseil d'administration a dû se prononcer pour déterminer des critères d'attribution des aides pour la restauration scolaire ou les voyages scolaires. Il n'est pas normal que les parents, les professeurs, les agents techniques, les élèves élus au conseil d'administration soient obligés de voter sur des prérogatives qui incombent

aux assistants sociaux. Comme il est tout aussi anormal qu'un chef d'établissement et l'agent comptable se retrouvent face à des décisions qui ne relèvent pas de leurs compétences.

En cas d'absence de proviseur, il ne viendrait à personne l'idée de demander au service social d'assumer la responsabilité de l'établissement.


L'assistant social n'a pas que des missions individuelles. Il accomplit également des actions collectives notamment par le biais du CESC. L'importance de la prévention pour les adolescents n'est plus à démontrer. Cet âge difficile a besoin d'être accompagné pour bien grandir et prendre conscience des dangers. Dans certains domaines, la formation des assistants sociaux est celle qui répond le mieux à ces besoins.

Nous ne mettons pas en doute l'intérêt que vous portez aux rôles de ces professionnels. C'est pourquoi, nous vous demandons de trouver une solution très rapidement pour remplacer le poste sur la totalité du congé maladie.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Académique, l'expression de nos salutations respectueuses.

Les représentants de parents

Les représentants du personnel d'enseignement et d'éducation


Marie Agnès DE SMET
(Alpère)


JOSÉ LATTUF
(PEEP)


Isabelle LINTANF
(FCPE)

Jean-François WAGNIART



Lycée Etienne Geoffroy Saint Hilaire
4-6 avenue Geoffroy Saint Hilaire
91150 ETAMPES